

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS “Gagnez votre nouvelle porte d’entrée”

Organisation

Le jeu-concours « Gagnez votre nouvelle porte d’entrée » est organisé par Winfera, Sint-Truidersteenweg 201, 3700 Tongres et se déroule du 16/09/2016 au 16/10/2016, jusqu’à minuit inclus. La participation est gratuite et entraîne l’acceptation au présent règlement.

Prix

Le prix à remporter est le suivant :

- Une nouvelle porte d’entrée de chez Winfera (à une valeur jusqu’à €2500) ou la possibilité de gagner un des trois laves vitres de la marque Kärcher

Participation et déroulement du concours

Le concours est ouvert aux personnes âgées de plus de 18 ans qui résident en Belgique. Un seul gagnant par ménage sera autorisé. La participation au concours s’effectue via le formulaire online disponible sur l’adresse <http://www.winfera.be/fr/concours> ou directement en vous procurant le document manuel dans notre agence. Ne peuvent pas participer au concours les employés ainsi que les membres de leur famille (jusqu’au 3 ème degré inclus) ni les organisateurs du concours. L’identification du participant se fait sur base des coordonnées indiquées par lui-même lors de sa participation au concours. Toute adresse e-mail et/ou postale erronée ou incomplète sera considérée comme non valable. Uniquement une inscription par personne !

Gagnant

A l’issue du concours le 16 octobre 2016, il y aura 1 gagnant déterminé par ordre de proximité avec la bonne réponse à la question subsidiaire.

Le gagnant sera désigné le 31/10/2016 au plus tard.

La décision de l’organisateur quant à la détermination du gagnant est irrévocable et définitive.

Vie privée

L’ensemble des données communiquées par les participants est enregistré dans le fichier de Winfera. Winfera s’engage à ne pas vendre ses données à des parties tiers et respectera à tout moment la législation belge concernant la protection de la vie privée.

Responsabilité

Winfera, ni ses sous-traitants en charge de l’organisation de ce concours ne peuvent être tenus responsables pour tout problème technique chez le participant ou chez le provider qui entraînerait un retard dans la participation ou une perte des données du participant. Winfera, ni ses sous-traitants en charge de l’organisation de ce concours ne peuvent être tenus pour responsables de la qualité du prix. Plus généralement, Winfera, ni ses sous-traitants en charge de l’organisation de

ce concours ne peuvent être tenus pour responsables pour tout dégât éventuel, de quelque nature que ce soit, qui serait consécutif à la participation au concours ou à la notification du prix.

Différents

Par sa participation à ce concours, le participant adhère à tous les points du règlement, ainsi qu'à toute décision prise par les organisateurs. Les plaintes à propos du présent concours doivent être envoyées par recommandé dans les dix jours ouvrables qui suivent la fin du concours à l'adresse suivante : Winfera, Sint-Truidersteenweg 201, 3700 Tongres. Les plaintes ne sont en aucun cas traitées oralement ou par téléphone. Toute plainte qui sera formulée autrement que par écrit ou après le délai ci-dessus ne sera pas traitée. A l'occasion de ce concours, aucune communication écrite ou téléphonique n'aura lieu, si ce n'est la communication vers le gagnant. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure immédiatement un participant en cas de tricherie. Toute faute de frappe, d'impression ou de mise en page ou similaire ne pourra en rien constituer la base de dommages et intérêts ou de quelque obligation que ce soit à l'encontre des organisateurs. Toute hypothèse non prévue sera traitée par les organisateurs. Toute décision sera contraignante.

Divers

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de leur volonté.